



Comptes consolidés

ETATS FINANCIERS

Compte de résultat consolidé	1
Etat du résultat global consolidé	2
Bilan consolidé	3
Tableau des flux de trésorerie consolidés	5
Variation des capitaux propres consolidés	6

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. Principes généraux et recours aux estimations	7
B. Faits marquants de la période	10
C. Principales composantes du compte de résultat	11
D. Contrats de concession	17
E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	20
F. Capitaux propres	24
G. Financement et gestion des risques financiers	26
H. Avantages du personnel et paiements en actions	36
I. Autres notes	42
J. Evénements postérieurs à la clôture	43
K. Autres informations relatives au périmètre de consolidation	43
L. Litiges	44
 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	 45

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2015	2014
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1	1 387,3	1 383,9
<i>dont :</i>			
<i>Chiffre d'affaires d'exploitation</i>		1 306,4	1 283,6
<i>Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession</i>		80,9	100,3
Produits des activités annexes		3,3	3,8
Charges opérationnelles	3.2	- 683,3	- 722,6
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ		707,3	665,1
Paielements en actions (IFRS 2)	20	- 1,6	- 2,2
Autres éléments opérationnels courants		0,0	0,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		705,7	663,1
Eléments opérationnels non courants		7,0	- 0,1
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	3.2	712,7	663,0
Coût de l'endettement financier brut		- 111,3	- 115,2
Produits financiers des placements de trésorerie		3,1	2,9
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	4	- 108,2	- 112,3
Autres produits et charges financières	4	- 5,2	- 11,5
Impôts sur les bénéfices	5	- 223,4	- 202,2
RÉSULTAT NET		375,9	337,0
Résultat net - Part des intérêts minoritaires		0,0	0,0
RÉSULTAT NET- Part du Groupe		375,9	337,0
RÉSULTAT NET par action (en euros) - Part du Groupe	6	92,61	83,02

Etat du résultat global consolidé

(en millions d'euros)

	2015	2014
RÉSULTAT NET	375,9	337,0
Instruments financiers des sociétés contrôlées : Couvertures de flux de trésorerie (*)	-0,3	-0,3
Écarts de conversion	0,1	0,3
Impôt (**)	0,1	0,1
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	-0,1	0,1
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-0,2	-1,9
Impôt	0,1	0,6
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	-0,1	-1,2
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	-0,2	-1,1
RÉSULTAT GLOBAL	375,7	335,9

(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(**) Effets d'impôts liés aux variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie

Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	7	4 863,9	4 997,3
Autres immobilisations incorporelles		0,0	1,3
Immobilisations corporelles du domaine concédé	8	357,6	374,1
Immobilisations corporelles	8	15,1	18,1
Autres actifs financiers non courants	9	0,0	0,1
Instruments dérivés actifs non courants	15 - 17	85,5	112,1
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		5 322,1	5 503,0
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	10	1,6	1,1
Clients et autres débiteurs	10	80,1	86,1
Autres actifs courants d'exploitation	10	41,7	40,7
Instruments dérivés actifs courants	15 - 17	110,6	127,7
Actifs financiers de gestion de trésorerie	15	4,1	11,4
Disponibilités et équivalents de trésorerie	15	1 323,3	849,4
TOTAL ACTIFS COURANTS		1 561,6	1 116,3
TOTAL ACTIFS		6 883,7	6 619,3

Bilan consolidé

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres			
Capital social		158,3	158,3
Réserves consolidées		2 314,9	1 990,6
Réserves de conversion		0,0	- 0,1
Résultat net de la période - Part du Groupe		375,9	337,0
Opérations enregistrées directement en capitaux propres		- 1,4	- 1,1
CAPITAUX PROPRES - Part du Groupe	13	2 847,6	2 484,6
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 847,6	2 484,6
Passifs non courants			
Provisions non courantes	11	0,2	0,1
Provisions pour avantages du personnel	19	18,9	17,9
Emprunts obligataires	15	1 780,4	2 310,7
Autres emprunts et dettes financières	15	895,1	948,5
Autres passifs non courants		0,8	1,5
Impôts différés nets	5.3	209,1	223,2
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		2 904,4	3 501,9
Passifs courants			
Provisions courantes	10.4	245,7	239,8
Fournisseurs	10.1	38,9	27,1
Dettes sur immobilisations		35,0	42,6
Autres passifs courants d'exploitation	10.1	92,9	95,7
Passifs d'impôt exigible		14,9	12,2
Instruments dérivés passifs courants	15 - 17	74,8	93,8
Dettes financières courantes	15	629,6	121,8
TOTAL PASSIFS COURANTS		1 131,6	632,9
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		6 883,7	6 619,3

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)

	Notes	2015	2014
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE LA PÉRIODE		375,9	337,0
Dotations aux amortissements	3-4	257,2	266,9
Dotations (reprises) aux provisions (nettes)		5,0	9,6
Paievements en actions et autres retraitements	20	- 1,9	- 1,6
Résultat sur cessions		- 6,5	0,7
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		0,0	- 0,1
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	4	108,2	112,3
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	5	223,4	202,2
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de financement et impôts		961,2	927,0
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	10	- 3,1	10,9
Impôts payés		- 226,8	- 211,8
Intérêts financiers nets payés	4	- 106,4	- 111,4
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0,0	0,0
FLUX DE TRÉSORERIE liés à l'activité	I	624,9	614,6
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		<i>- 1,4</i>	<i>- 1,5</i>
<i>Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>		<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Investissements opérationnels (nets de cessions)		- 1,4	- 1,5
Cash-flow opérationnel		623,5	613,1
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)	7 - 8	- 111,0	- 130,3
Cash-flow libre (après investissements)		512,5	482,9
Dividendes reçus des sociétés non consolidées		0,0	0,1
Cessions de titres de participation		11,8	0,2
Incidence nette des variations de périmètre		- 4,2	0,0
Autres		0,0	0,0
FLUX NETS DE TRÉSORERIE liés aux opérations d'investissements	II	- 104,8	- 131,4
Dividendes payés aux actionnaires de Cofiroute SA	14	0,0	0,0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	15	0,0	1,5
Remboursements d'emprunts long terme	15	- 53,4	- 70,2
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	15 - 16	7,3	- 0,1
FLUX NETS DE TRÉSORERIE liés aux opérations de financement	III	- 46,1	- 68,8
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	I + II + III	474,0	414,4
Trésorerie nette à l'ouverture		849,4	434,7
Autres variations		0,0	0,3
TRÉSORERIE NETTE A LA CLÔTURE		1 323,3	849,4
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		- 7,3	0,1
(Émission) remboursement d'emprunts		53,4	68,7
Autres variations		- 2,1	- 1,0
Incidence des variations de juste valeur		0,0	0,0
Incidence des variations des cours de devises		0,0	0,0
VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	15	518,0	482,2
Endettement financier net en début de période		- 2 374,3	- 2 856,5
ENDETTEMENT FINANCIER NET EN FIN DE PÉRIODE		- 1 856,3	- 2 374,3

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux Propres - Part du Groupe								
	Capital social	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Résultat net	Total	Intérêts minoritaires	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
CAPITAUX PROPRES 01/01/2014	158,3	1 688,7	- 0,5	0,3	302,4	2 149,3	0,0	2 149,3
Résultat net de la période					337,0	337,0		337,0
Autres éléments du résultat global			0,3	- 1,4		- 1,1		- 1,1
RESULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	0,0	0,0	0,3	- 1,4	337,0	335,9	0,0	335,9
Affectation du résultat et dividendes distribués		302,4			- 302,4	0,0		0,0
Paievements en actions		- 0,6				- 0,6		- 0,6
CAPITAUX PROPRES 31/12/2014	158,3	1 990,6	- 0,1	- 1,1	337,0	2 484,6	0,0	2 484,6
Résultat net de la période					375,9	375,9		375,9
Autres éléments du résultat global			0,1	- 0,3		- 0,2		- 0,2
RESULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	0,0	0,0	0,1	- 0,3	375,9	375,7	0,0	375,7
Affectation du résultat et dividendes distribués		336,3			- 336,3	0,0		0,0
Paievements en actions		- 0,7				- 0,7		- 0,7
Variation de périmètre		0,6			- 0,6	0,0		0,0
Retraitements IFRIC 21		- 11,9				- 11,9		- 11,9
CAPITAUX PROPRES 31/12/2015	158,3	2 314,9	0,0	- 1,4	375,9	2 847,6	0,0	2 847,6

Annexe aux comptes consolidés

A. Principes généraux et recours aux estimations

1. Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés de Cofiroute au 31 décembre 2015 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015^(*).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2015 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2014, à l'exception de l'évolution de la présentation des états financiers décrite ci-après et des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2015.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 1^{er} février 2016 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 18 mars 2016.

Évolution de la présentation des états financiers consolidés de Cofiroute

La présentation des états financiers consolidés de Cofiroute a été modifiée par rapport à celle utilisée pour les exercices clos jusqu'au 31 décembre 2014.

Les modifications ont porté principalement sur l'organisation et la hiérarchisation des notes annexes par thème de référence. Elles sont destinées à accroître la lisibilité et la pertinence des états financiers consolidés de Cofiroute et à en favoriser l'appréhension, conformément aux recommandations de l'AMF et aux travaux entrepris par le normalisateur comptable international.

La plupart des principes comptables, auparavant regroupés en note A, figurent désormais au sein de chaque note de référence afin que le lecteur puisse plus aisément comprendre les données financières présentées. La base de préparation des comptes et le recours aux estimations pour l'établissement des comptes consolidés restent toutefois détaillés en note A. Principes généraux et recours aux estimations. Les règles et méthodes de consolidation applicables jusqu'au 1^{er} janvier 2015 (date à partir de laquelle Cofiroute ne consolide plus aucune société), sont désormais présentées en note K. Autres informations relatives au périmètre de consolidation.

La présentation des compte de résultat, état du résultat global, tableau des flux de trésorerie et variation des capitaux propres n'est pas modifiée par les travaux d'amélioration entrepris. La présentation du bilan est identique à celle des exercices précédents, à l'exception de l'ajout de postes complémentaires destinés à présenter de façon isolée les montants des justes valeurs des instruments financiers dérivés et des provisions pour avantages du personnel. Le poste intitulé « Autres actifs financiers » n'est désormais constitué que des prêts et créances (y compris les créances financières des contrats de PPP) et des actifs financiers disponibles à la vente. Il comprenait auparavant la juste valeur des instruments financiers dérivés actifs.

1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2015

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2015, concernent uniquement l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

L'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » précise les modalités de reconnaissance, au passif du bilan consolidé, des impôts et taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Elle clarifie notamment les rythmes de comptabilisation qu'il convient d'associer à ces prélèvements et se fonde généralement pour cela sur leur fait générateur légal. L'interprétation IFRIC 21 ne traite pas en revanche de la contrepartie à enregistrer au titre du passif.

Au sein de Cofiroute, l'application de cette interprétation s'est principalement traduite par la modification du rythme de reconnaissance de trois droits ou taxes en vigueur en France auparavant constatées prorata temporis au cours de chaque arrêté intermédiaire : la taxe foncière, la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et la redevance domaniale des sociétés concessionnaires d'autoroutes. Les deux premières taxes sont désormais intégralement comptabilisées au passif du bilan (contrepartie résultat) le 1^{er} janvier alors que la redevance domaniale est dorénavant enregistrée dans son intégralité au 1^{er} juillet.

L'application d'IFRIC 21 n'a pas d'incidence sur le compte de résultat de l'exercice 2014. Les impacts d'IFRIC 21 sur le bilan consolidé du 31 décembre 2014 sont peu significatifs (-11,9 millions d'euros après impôt). Celui-ci n'a, en conséquence, pas été retraité.

^(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2015

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2015 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Améliorations annuelles, cycles 2010-2012 et 2012-2014.

Le Groupe mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

2. Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de leur valeur recouvrable.

Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09 pour la France) ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, et, des actifs financiers de gestion de trésorerie. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en annexe aux comptes consolidés annuels en note G.18 « Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable ».

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et du « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise principalement les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- Niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de

taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.

- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique uniquement pour les titres de la participation dans Toll Collect non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

Évaluation des engagements de retraite

- Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaire, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.
- Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note H.19.1 « Provisions pour engagements de retraite ». Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge au titre des paiements en actions relative à l'attribution à certains de ses salariés de stock-options (offres de souscription d'actions), du plan d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe (PEG) proposé par VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

B. Faits marquants de la période

Entrée en vigueur du plan de relance autoroutier en France

Les discussions relatives au plan de relance autoroutier engagées par les sociétés concessionnaires avec l'État concédant en novembre 2012 ont finalement abouti à la signature d'un protocole le 9 avril 2015 avec la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Outre la mise en œuvre du plan de relance autoroutier, qui avait obtenu un avis positif de la Commission européenne le 28 octobre 2014 suite à sa notification en mai 2014, ce protocole prévoit :

- les modalités de compensation de la hausse de la redevance domaniale intervenue en 2013 et du « gel » des tarifs de 2015 ;
- le versement pendant 20 ans d'une contribution volontaire exceptionnelle annuelle de 60 millions d'euros indexés à l'inflation, à l'Agence des Infrastructures de Transport en France (AFITF). La part de Cofiroute est d'environ 15% de ce montant ;
- la mise en place de mécanismes d'encadrement de la rentabilité des contrats s'appliquant aux périodes d'allongement additionnelles liées au plan de relance autoroutier ;
- l'affirmation de la stabilité de l'environnement fiscal contractuel ;
- des mesures complémentaires ciblées en faveur du covoiturage et de l'accueil des autocars notamment ;
- des mesures en faveur d'une meilleure transparence avec en particulier la mise en place de l'ARAFER (Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières) ;
- enfin, les sociétés concessionnaires se sont engagées à la création d'un fonds de modernisation écologique des transports de 200 millions d'euros auquel VINCI participera à hauteur de 50%.

La publication au Journal Officiel, le 23 août 2015, de l'avenant au contrat de concession de Cofiroute rend les mesures du plan de relance autoroutier exécutoires.

Les engagements supplémentaires d'investissement à réaliser par la société Cofiroute concernent des travaux d'infrastructures destinés à améliorer le réseau autoroutier, notamment des élargissements sur l'autoroute A10.

En contrepartie de ces investissements supplémentaires, la durée du contrat de concession a été prolongée de 2 ans et 6 mois pour le réseau interurbain de Cofiroute. Les durées d'amortissements des ouvrages concédés dans les comptes de la société a été revue prospectivement et prolongée pour la même durée.

Filiales et participations

Cofiroute a cédé le 1^{er} janvier 2015 à VINCI Highways, les actions qu'elle détenait dans Cofiroute Participations, cédant par conséquent, ses filiales anglaises et américaines.

C. Principales composantes du compte de résultat

3. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel

3.1. Chiffre d'affaires

Principes comptables

Cofiroute comptabilise son chiffre d'affaires conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ». La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note D « Contrats de concession » présentée ci-dessous. Ils comprennent :

- d'une part les recettes de péages perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, ainsi que les produits d'activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et d'espaces publicitaires et ;
- d'autre part le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Chiffre d'affaires - Recettes de péage	1 291,8	1 257,3
Chiffre d'affaires - Autres	14,6	26,3
CHIFFRE D'AFFAIRES D'EXPLOITATION	1 306,4	1 283,6
Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession	80,9	100,3
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 387,3	1 383,9

3.2. Résultat opérationnel

Principes comptables

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle du Groupe avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2).

Le **résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2) et les autres produits et charges opérationnels courants.

Le **résultat opérationnel** est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits considérés comme non courants.

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 387,3	1 383,9
dont		
<i>Chiffre d'affaires d'exploitation</i>	1 306,4	1 283,6
<i>Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession</i>	80,9	100,3
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	3,3	3,8
Charges de construction	- 80,9	- 100,3
Achats consommés	- 10,0	- 10,9
Services extérieurs	- 75,8	- 65,6
Impôts et taxes	- 161,6	- 159,6
Charges de personnel	- 94,8	- 104,6
Autres produits et charges opérationnels	- 0,5	- 0,6
Dotations aux amortissements	- 257,2	- 266,9
Dotations nettes aux provisions et autres	- 2,6	- 14,1
CHARGES OPERATIONNELLES D'EXPLOITATION	- 683,3	- 722,5
RÉSULTAT OPERATIONNEL SUR ACTIVITE	707,3	665,1
<i>% du chiffre d'affaires (*)</i>	54,1%	51,8%
Paievements en actions	- 1,6	- 2,2
Autres éléments opérationnels courants	0,0	0,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	705,7	663,1
Effets de périmètre et résultats de cession sur titres	7,0	- 0,1
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	712,7	663,0
<i>% du chiffre d'affaires (*)</i>	54,6%	51,7%

(*) % calculé sur chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces.

3.3. Autres produits et charges opérationnels sur activité

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Plus ou moins-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 0,5	- 0,6
TOTAL	- 0,5	- 0,6

3.4. Dotations aux amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	-202,3	-211,7
Immobilisations corporelles du domaine concédé	-50,1	-50,3
Immobilisations corporelles et incorporelles	-4,8	-5,0
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-257,2	-266,9

4. Charges et produits financiers

Principes comptables :

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par résultat.

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, ceux liés aux coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change.

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent les ouvrages en concession et sont incorporés à la valeur des actifs immobilisés pendant la période de construction. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-111,3	-115,2
Produits financiers des placements de trésorerie	3,1	2,9
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-108,2	-112,3
Coûts d'emprunts immobilisés	0,0	0,0
Coûts d'actualisation	-5,3	-11,5
Résultat de change	0,1	0,0
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	-5,2	-11,5

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 108,2 millions d'euros en 2015 contre 112,3 millions d'euros en 2014. Cette baisse de 4,1 millions d'euros d'un exercice à l'autre s'explique principalement par le remboursement d'emprunts sur la période.

Le solde des autres charges et produits financiers ressort à -5,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 (-11,5 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les autres charges financières comprennent les coûts d'actualisation pour un montant de -5,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 (-11,5 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Ceux-ci portent pour l'essentiel sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés à hauteur de -4,9 millions d'euros au 31 décembre 2015 (-11,0 millions d'euros au 31 décembre 2014) et les provisions pour engagements de retraite à hauteur de -0,4 million d'euros au 31 décembre 2015 (-0,5 million d'euros au 31 décembre 2014).

Par ailleurs, le recul de 6,2 millions d'euros de la charge d'actualisation est lié essentiellement à la moindre baisse des taux d'actualisation constatée en 2015.

La présentation des charges et produits financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est la suivante :

31/12/2015			
<i>(en millions d'euros)</i>	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués au coût amorti	-138,1		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	3,1		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	26,7		0,0
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	0,2		
Coûts d'actualisation		-5,3	
Résultat de change		0,1	
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	-108,2	-5,2	0,0

31/12/2014			
<i>(en millions d'euros)</i>	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués au coût amorti	-139,8		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	2,9		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	24,8		0,0
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	-0,2		
Dividendes		0,0	
Coûts d'actualisation		-11,5	
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	-112,3	-11,5	0,0

Le résultat des instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analysent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	26,3	24,5
Variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	-21,0	29,9
Variations de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	21,0	-29,9
Réserve transférée en résultat au titre des couverture de flux de trésorerie	0,3	0,3
dont variation de juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	0,3	0,3
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	0,0	0,0
RESULTAT DES INSTRUMENTS DERIVES AFFECTES A LA DETTE FINANCIERE NETTE	26,7	24,8

5. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Cofiroute calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale française. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon la norme IFRS 2.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de Cofiroute et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par sphère fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La charge d'impôt s'élève à 223,4 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 202,2 millions d'euros au 31 décembre 2014.

5.1. Analyse de la charge nette d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Impôts courants	- 229,9	- 210,6
Impôts différés	6,6	8,5
TOTAL IMPOTS	- 223,4	- 202,2

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé par COFIROUTE, appartenant au groupe d'intégration fiscale VINCI,
- la contribution sociale de solidarité de 3,3% du taux d'impôt des sociétés,
- la contribution exceptionnelle de 10,7% du taux d'impôt des sociétés,
- les impacts liés à l'évolution des différences temporelles déductibles et taxables.

5.2. Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt ressort à 37,28% sur l'exercice 2015 contre 37,50% en 2014.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Résultat avant impôt	599,2	539,1
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	38,00%	38,00%
IMPOT THEORIQUE ATTENDU	- 227,7	- 204,9
Différences permanentes et autres	4,3	2,7
IMPOT EFFECTIVEMENT CONSTATÉ	- 223,4	- 202,2
Taux d'impôt effectif	37,28%	37,50%

Les différences permanentes incluent notamment les effets associés à la non déductibilité de la plupart des composantes constitutives de la charge relative aux paiements en actions.

5.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	Variations			31/12/2014
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Engagements de retraite	7,4	0,0	0,1		7,3
Différences temporelles sur provisions	9,4	0,4			9,1
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	9,1				9,1
Mise à la juste valeur des instruments financiers	0,6	(0,1)	0,1		0,6
Autres	35,1	0,8	7,3	(0,7)	27,7
TOTAL	61,6	1,1	7,5	(0,7)	53,7
Impôts différés passifs					
Mise à la juste valeur des instruments financiers	0,1	0,0			0,1
Provisions	13,4	0,0			13,4
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	241,5	(3,7)			245,3
Amortissements dérogatoires	9,5	(1,0)			10,5
Autres	6,2	(0,8)		(0,7)	7,7
TOTAL	270,7	(5,5)	0,0	(0,7)	276,9
IMPOTS DIFFÉRÉS NET	(209,1)	6,6	7,5	0,0	(223,2)

Les différences temporelles concernent principalement les immobilisations incorporelles du domaine concédé (241,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 245,3 millions d'euros au 31 décembre 2014).

5.4. Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 (sans changement par rapport au 31 décembre 2014) et concernent la dépréciation des titres Toll Collect.

6. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré de titres auto-détenus.

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2014 et 2015. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action de base et dilué en 2015, comme en 2014, est de 4 058 516.

Le résultat net par action ressort à 92,61 euros en 2015 (83,02 euros en 2014).

D. Contrats de concession

Principes comptables

Chez Cofiroute et selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé » (voir note D 7.1 « Immobilisations incorporelles du domaine concédé »).

Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoute les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié reflétant le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce modèle s'applique aux deux contrats de concession de Cofiroute.

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

7. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

7.1 Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

<i>(en millions d'euros)</i>	Coût des infrastructures en service ^(*)	Avances et encours	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2014	7 816,0	125,4	7 941,4
Acquisitions de l'exercice	23,5	76,8	100,3
Autres mouvements	93,2	- 96,1	- 2,9
	7 932,7	106,1	8 038,8
Subventions reçues	- 6,4	0,0	- 6,4
Au 31/12/2014	7 926,3	106,1	8 032,4
Acquisitions de l'exercice	15,7	65,2	80,9
Sorties de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	67,4	- 74,2	- 6,8
	8 009,4	97,1	8 106,5
Subventions reçues	- 4,8	0,0	- 4,8
Au 31/12/2015	8 004,6	97,1	8 101,7
Amortissements			
Au 01/01/2014	- 2 823,0		- 2 823,0
Amortissements de l'exercice	- 211,7		- 211,7
Autres mouvements	- 0,4		- 0,4
Au 31/12/2014	- 3 035,1		- 3 035,1
Amortissements de l'exercice	- 202,3		- 202,3
Autres mouvements	- 0,4		- 0,4
Au 31/12/2015	- 3 237,8		- 3 237,8
Valeur nette			
Au 01/01/2014	4 993,0	125,4	5 118,4
Au 31/12/2014	4 891,2	106,1	4 997,3
Au 31/12/2015	4 766,7	97,1	4 863,9

(*) Subventions d'investissement déduites.

La hausse des immobilisations incorporelles du domaine concédé en valeur brute correspond principalement aux 80,9 millions d'euros d'acquisitions réalisées en 2015 (contre 100,3 millions d'euros en 2014). Elles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 65,2 millions d'euros en 2015 liées principalement aux investissements liés au contrat de plan N°3, à la phase 2 de l'avenant 11 et au plan de relance autoroutier.

La diminution des charges de dotation aux amortissements est liée à la mise en œuvre du plan de relance autoroutier.

7.2 Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par le Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2015	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Cofiroute						
Réseau interurbain d'autoroutes à péage - France (1 100 km d'autoroutes à péage)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : 30 juin 2034	Actif incorporel
Duplex A 86 - France (tunnel à péage de 11 km)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : fin décembre 2086	Actif incorporel

7.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'il a conclus, le Groupe s'est engagé à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'il est destiné à exploiter, en tant que société concessionnaire.

Disposant d'un cadre contractuel bien défini au travers de contrats de concessions et de contrats de plan, Cofiroute bénéficie d'une bonne visibilité sur ses perspectives.

Au 31 décembre 2015, le montant d'engagement d'investissement prévus dans le cadre des contrats de concession est de 1 163 millions d'euros, contre 608 millions d'euros en 2014. La hausse des engagements d'investissement sur la période est liée au démarrage du plan de relance autoroutier.

E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

8. Immobilisations corporelles et autres incorporelles

8.1 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles concernent principalement les agencements, matériels, mobiliers et véhicules qui appartiennent au domaine propre du Groupe. Elles comprennent également les immobilisations corporelles d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles (agencements, matériels, mobiliers, véhicules) sont de 3 à 10 ans.

Les biens sont amortis à compter de leur mise en service.

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations corporelles du domaine concédé	Terrains	Agencements	Matériels, installations techniques et autres	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2014	771,9	1,2	9,4	34,2	816,7
Acquisitions de l'exercice	38,8	0,0	0,6	0,9	40,3
Sorties de l'exercice	- 3,1	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 3,1
Autres mouvements	0,7	- 0,0	0,7	1,0	2,4
Au 31/12/2014	808,3	1,1	10,7	36,1	856,3
Acquisitions de l'exercice	27,9	0,0	0,1	1,3	29,3
Sorties de l'exercice	- 8,6	- 0,0	0,0	- 0,0	- 8,7
Autres mouvements	5,9	0,0	0,3	- 0,1	6,0
Au 31/12/2015	833,4	1,1	11,1	37,3	882,9
Amortissements					
Au 01/01/2014	- 387,0		- 1,9	- 23,2	- 412,1
Amortissements de l'exercice	- 50,3		- 1,7	- 3,0	- 54,9
Sorties de l'exercice	3,0		0,0	0,0	3,0
Autres mouvements	0,0		0,0	- 0,0	- 0,0
Au 31/12/2014	- 434,3		- 3,6	- 26,2	- 464,1
Amortissements de l'exercice	- 50,1		- 1,8	- 3,0	- 54,8
Sorties de l'exercice	8,5		0,0	0,0	8,6
Autres mouvements	0,0		0,0	0,2	0,2
Au 31/12/2015	- 475,8		- 5,4	- 29,0	- 510,2
Valeur nette					
Au 01/01/2014	385,0	1,2	7,5	10,9	404,6
Au 31/12/2014	374,1	1,1	7,1	9,8	392,2
Au 31/12/2015	357,6	1,1	5,7	8,3	372,7

8.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences et des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

8.3 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché..) ou des critères internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires..). Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

9. Autres actifs financiers non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Actifs disponibles à la vente	0,0	0,1
Autres actifs financiers non courants	0,0	0,0
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	0,0	0,1

Les actifs disponibles à la vente au 31 décembre 2015 comprennent la participation de 10% dans Toll Collect en Allemagne pour 47 millions d'euros, intégralement dépréciée .

10. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

Principes comptables

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. A chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur en tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié, au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes (chlorure et carburants). A chaque clôture, ils sont valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

10.1 Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014	Variations 2015 - 2014	
			Liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,6	1,1	0,6	0,0
Clients et autres débiteurs	80,1	86,1	- 6,0	0,0
Autres actifs courants d'exploitation	41,7	40,7	23,5	- 22,4
STOCKS ET CREANCES D'EXPLOITATION (I)	123,5	127,9	18,0	- 22,4
Fournisseurs	- 38,9	- 27,1	- 11,7	0,0
Autres passifs courants d'exploitation	- 91,7	- 93,8	- 2,0	4,1
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 130,6	- 120,9	- 13,8	4,1
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	- 7,1	7,0	4,3	- 18,3
PROVISIONS COURANTES	- 245,7	- 239,8	- 1,2	- 4,7
<i>dont la part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>0,0</i>	<i>- 0,2</i>
Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)	- 252,7	- 232,8	3,1	- 23,0

Le besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

10.2 Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des postes composant les actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	Échéances				
		< 1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,6	1,6				
Clients et autres débiteurs	80,1	80,1				
Autres actifs courants d'exploitation	41,7	29,1	11,7	0,9		
STOCKS ET CREANCES D'EXPLOITATION (I)	123,5	110,9	11,7	0,9	0,0	0,0
Fournisseurs	- 38,9	(38,9)				
Autres passifs courants d'exploitation	- 91,7	(83,0)	(1,5)	(1,9)	(3,3)	(2,1)
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 130,6	(121,8)	(1,5)	(1,9)	(3,3)	(2,1)
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	- 7,1	(10,9)	10,2	(0,9)	(3,3)	(2,1)

10.3 Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Créances clients facturées	23,3	29,9
Dépréciations - créances clients	- 10,1	- 8,4
CREANCES CLIENTS NETTES	13,2	21,5

Au 31 décembre 2015, la ventilation des créances et dépréciations clients se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	< 1 an			de 1 à 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	
Créances clients facturées	23,3	20,3	0,1	0,3	2,6
Dépréciations - créances clients	- 10,1	-7,8	0,0	-0,2	-2,1

10.4 Analyse des provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des équipements spécifiques du Duplex de l'autoroute A86. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09).

Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation est comptabilisé en « Autres produits et charges financières ».

Au cours des exercices 2015 et 2014, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres Reprises non utilisées	Variation de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2014	207,9	43,7	- 26,4	- 6,1	- 0,0	1,8	220,9
Remises en état	0,8	0,1	- 0,5	- 0,1			0,3
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	216,9	46,9	- 21,4	- 7,7			234,8
Autres risques	0,9	4,0	- 0,1	- 0,2			4,5
Reclassement part à moins d'un an	2,3					- 2,2	0,2
31/12/2014	220,9	51,0	- 22,1	- 7,9	0,0	- 2,2	239,8
Remises en état	0,3		- 0,2				0,1
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	234,8	29,9	- 23,1	- 0,6			241,0
Autres risques	4,5	2,2	- 2,2				4,5
Reclassement part à moins d'un an	0,2					- 0,2	0,0
31/12/2015	239,8	32,2	- 25,5	- 0,6	0,0	- 0,2	245,7

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élèvent au 31 décembre 2015 à 245,7 millions d'euros (contre 239,8 millions d'euros au 31 décembre 2014) et concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses à effectuer pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des équipements spécifiques du Duplex A86. Le montant de ces provisions s'établit à 241,0 millions d'euros au 31 décembre 2015 (234,8 millions d'euros au 31 décembre 2014).

11. Provisions non courantes

Les provisions non courantes (0,2 millions d'euros) sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

12. Autres obligations contractuelles et engagements donnés et reçus

Les engagements donnés et reçus par Cofiroute au titre des contrats de concession figurent en note D.7.3.

Autres obligations contractuelles

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élevaient à 13,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 et concernent pour l'essentiel les contrats de locations immobilières. Ces engagements s'analysent par échéance de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Location simple	13,8	3,8	10,0	0,0

F. Capitaux propres

13. Informations relatives aux capitaux propres

13.1. Capital social

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2015 et 2014. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

13.2. Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2015, les réserves distribuables et la réserve légale de Cofiroute s'établissent respectivement à 2 096,4 millions d'euros et 15,8 millions d'euros (contre 1 749,3 millions d'euros et 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2014).

13.3. Opérations constatées directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Couverture de flux de trésorerie		
Réserve à l'ouverture	1,9	2,2
Variations de juste valeur de la période	0,0	0,0
Éléments de juste valeur constatés en résultat	- 0,3	- 0,3
RÉSERVE BRUTE AVANT EFFET D'IMPOT A LA CLOTURE	1,6	1,9
RÉSERVE BRUTE AVANT EFFET D'IMPOT A LA CLOTURE (Éléments recyclables en résultat)		
Effet d'impôt associé	- 0,5	- 0,7
RÉSERVE NETTE D'IMPOT (Éléments recyclables en résultat)	1,0	1,2
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		
Réserve à l'ouverture	- 3,6	- 1,7
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	- 0,2	- 1,9
RÉSERVE BRUTE AVANT EFFET D'IMPOT A LA CLOTURE	- 3,7	- 3,6
RÉSERVE BRUTE AVANT EFFET D'IMPOT A LA CLOTURE (Éléments non recyclables en résultat)		
Effet d'impôt associé	1,3	1,2
RÉSERVE NETTE D'IMPOT (Éléments non recyclables en résultat)	- 2,5	- 2,3
TOTAL DES ÉLÉMENTS CONSTATÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	- 2,2	- 1,6
Effet d'impôt associé	0,7	0,6
RÉSERVE NETTE D'IMPOT	- 1,4	- 1,1

Les variations de juste valeur constatées dans le compte de résultat de l'exercice concernent principalement les couvertures d'emprunts à taux variable. Ces opérations sont décrites en note 17.1.3 « Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ».

14. Dividendes

Cofiroute n'a procédé à aucun versement de dividende au cours des exercices 2014 et 2015.

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2015 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

G. Financement et gestion des risques financiers

15. Données relatives à l'endettement financier net

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, le Groupe ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en « dettes financières courantes ».

Au 31 décembre 2015, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 1 856,3 millions d'euros en retrait de 518,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

L'endettement financier net, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		31/12/2015				31/12/2014					
		Non Courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total	Non Courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total
Instruments Financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	-1 780,4	(1)	-569,6	(3)	-2 350,0	-2 310,7	(1)	-61,8	(3)	-2 372,5
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-895,1	(2)	-59,9	(3)	-955,0	-948,5	(2)	-59,9	(3)	-1 008,4
	DETTES FINANCIERES LONG TERME	-2 675,5		-629,6		-3 305,0	-3 259,2		-121,7		-3 380,9
	Autres dettes financières courantes										
	Découverts bancaires										
	I - DETTES FINANCIERES BRUTES	-2 675,5		-629,6		-3 305,0	-3 259,2		-121,7		-3 380,9
	<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>	-85,5		-5,6		-91,1	-112,1				-112,1
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			4,1	(4)	4,1			11,4	(4)	11,4
	Equivalent de trésorerie			1 313,8	(5)	1 313,8			830,3	(5)	830,3
	Disponibilités			9,6	(5)	9,6			19,1	(5)	19,1
	II - ACTIFS FINANCIERS	0,0		1 327,4		1 327,4	0,0		860,7		860,7
Dérivés	Instruments dérivés passifs	0,0	(2)	-74,8	(7)	-74,8	0,0	(2)	-93,9	(3)	-93,9
	Instruments dérivés actifs	85,5	(6)	110,6	(8)	196,1	112,1	(6)	127,7	(7)	239,8
	III - INSTRUMENTS DERIVES	85,5		35,9		121,3	112,1		33,8		145,9
	ENDETTEMENT FINANCIER NET (I + II + III)	-2 590,0		733,7		-1 856,3	-3 147,1		772,8		-2 374,3

(*) Part courante incluant les Intérêts courus non échus et la part à moins d'un an

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)

	Réf.	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires (non courant)	(1)	-1 780,4	-2 310,7
Autres emprunts de dettes financières non courants	(2)	-895,1	-948,5
Dettes financières courantes	(3)	-629,6	-215,6
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(4)	4,1	11,4
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(5)	1 323,3	849,4
Instruments dérivés actifs non courants	(6)	85,5	112,1
Instruments dérivés passifs courants	(7)	-74,8	
Instruments dérivés actifs courants	(8)	110,6	127,7
ENDETTEMENT FINANCIER NET		-1 856,3	-2 374,3

Les instruments dérivés actifs/passifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leur maturité en, instruments dérivés actifs/passifs non courants pour la part à plus d'un an, et instruments dérivés actifs/passifs courants pour la part à moins d'un an. Les instruments dérivés actifs/passifs non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en instruments dérivés actifs/passifs courants quelles que soient leurs maturités.

15.1. Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre 2015, le montant au bilan des dettes financières à long terme est de 3 305,0 millions d'euros en recul de 75,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

La baisse des dettes financières à long terme s'explique principalement par des remboursements d'emprunts pour 53,4 millions d'euros et les mouvements enregistrés sur les dettes couvertes en juste valeur (variation de réévaluation de 21,0 millions d'euros entre 2014 et 2015).

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2015 ont les caractéristiques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2015						31/12/2014	
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts Obligataires								
Émission obligataire 2001	EUR	5,875%	octobre-16	300,0	310,1	4,0	300,0	317,3
Émission TAP 2001	EUR	5,875%	octobre-16	200,0	203,6	2,7	200,0	204,7
Émission obligataire 2003	EUR	5,250%	avril-18	600,0	628,8	21,2	600,0	632,0
Émission obligataire 2006	EUR	5,000%	mai-21	750,0	845,3	22,7	750,0	855,9
Émission TAP 2006	EUR	5,000%	mai-21	350,0	350,3	10,6	350,0	348,8
PEE mai 2011	EUR	4,500%	mai-16	1,1	1,1	0,0	1,1	1,1
PEE mai 2012	EUR	4,750%	mai-17	1,1	1,2	0,0	1,1	1,2
PEE mai 2013	EUR	4,250%	mai-18	8,8	9,5	0,2	9,0	10,0
PEE avril 2014	EUR	3,750%	mai-19				1,5	1,5
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
BEI mars 2002	EUR	TAUX BEI	mars-13 à mars-17	60,0	60,0	0,0	65,0	65,0
BEI décembre 2002	EUR	EUR3M + 0,121%	décembre-13 à décembre-27	40,0	40,0	0,0	43,3	43,3
BEI mars 2003	EUR	5,080%	mars-18	75,0	86,1	2,9	75,0	89,1
BEI décembre 2004	EUR	TAUX BEI	décembre-19	200,0	200,0	0,0	200,0	200,0
BEI décembre 2005	EUR	4,115%	décembre-12 à décembre-25	145,8	146,3	0,5	157,5	158,0
BEI décembre 2006	EUR	4,370%	décembre-13 à décembre-29	41,2	41,3	0,1	44,1	44,2
BEI juin 2007	EUR	4,380%	juin-14 à juin-29	183,8	187,9	4,1	196,9	201,3
BEI novembre 2008	EUR	EUR3M + 0,324%	novembre-13 à novembre-28	203,1	194,7	0,1	218,8	208,9
Ligne de Crédit	EUR	0,105%	mai-20		-1,3	0,1		-1,6
DETTES FINANCIÈRES LONG TERME				3 159,9	3 305,0	69,3	3 213,3	3 380,9

15.2 Échéancier des dettes et des flux d'intérêt associés

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2015, s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015							
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< = 3 mois	> 3 mois <= 6 mois	> 6 mois <= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires								
Capital	-2 350,0	-2 211,1	0,0	0,0	-501,1	-1,1	-608,8	-1 100,0
Flux d'intérêts		-455,3	0,0	-87,0	-29,4	-87,0	-196,9	-55,0
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
Capital	-955,0	-948,9	-5,0	-16,5	-30,7	-52,7	-436,1	-407,9
Flux d'intérêts		-126,9	-4,2	-8,4	-8,6	-19,5	-42,7	-43,6
SOUS TOTAL: DETTES FINANCIERES A LONG TERME	-3 305,0	-3 742,2	-9,2	-111,9	-569,8	-160,3	-1 284,5	-1 606,5
Autres dettes financières courantes	0,0	0,0						
I - DETTES FINANCIERES	-3 305,0	-3 742,2	-9,2	-111,9	-569,8	-160,3	-1 284,5	-1 606,5
Actifs financiers de gestion de trésorerie	41	41	41					
Equivalent de trésorerie	1 313,8	1 313,8	1 313,8					
Disponibilités	9,6	9,6	9,6					
II - ACTIFS FINANCIERS	1 327,4	1 327,4	1 327,4					
Instruments dérivés passifs	-74,8	-73,2	0,8	-26,8	1,6	-24,4	-24,4	0,0
Instruments dérivés actifs	196,1	201,9	0,4	53,3	2,0	48,4	81,3	16,4
III - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	121,3	128,6	1,2	26,5	3,6	24,0	56,9	16,4
ENDETTEMENT FINANCIER NET (I + II + III)	-1 856,3	-2 286,1	1 319,5	-85,4	-566,3	-136,2	-1 227,6	-1 590,0
Dettes Fournisseurs	-73,9	-73,9	-73,9					

Au 31 décembre 2015, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 4,1 ans (contre 5,0 ans au 31 décembre 2014).

Cofiroute remboursera en octobre 2016 les emprunts obligataires et TAP contractés en 2001 pour un nominal de 500 millions d'euros.

15.3 Covenants financiers

La documentation des financements du Groupe (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comporte pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers. Les conditions financières de la ligne de crédits bancaires de 500 millions d'euros sont déterminées en fonction d'un ratio de levier financier.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

15.4 Notations de crédit

Au 31 décembre 2015, le Groupe dispose d'une notation financière Standard & Poor's :

- à long terme : A- perspective stable
- à court terme : A-2

16. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2015, le Groupe dispose d'un montant de 1 827,4 millions d'euros de ressources disponibles, dont 1 327,4 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 500 millions d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées.

16.1 Analyse de la trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
EQUIVALENTS DE TRESORERIE	1 313,8	830,3
<i>Solde des comptes courants de trésorerie</i>	311,7	429,1
<i>Dépôts à terme</i>	1 002,0	401,3
DISPONIBILITES	9,6	19,1
TRESORERIE NETTE	1323,3	849,4
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRESORERIE	4,1	11,4
<i>Comptes à terme</i>	4,1	11,4
TRESORERIE NETTE GEREE	1327,4	860,7

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires) et des comptes à terme. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Les placements (« actifs financiers de gestion de trésorerie » et « équivalents de trésorerie ») sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

L'essentiel de la trésorerie est placé auprès de VINCI Autoroutes en compte courant et sous forme de dépôts à terme dans le cadre d'une convention de trésorerie. Les autres actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent aux valeurs mobilières de placement nanties dans le cadre de l'épargne salariale.

Au 31 décembre 2015, l'encours global géré représentait 1 327,4 millions d'euros.

16.2 Lignes de crédit bancaire

Cofiroute dispose d'une ligne de crédit revolver de 500 millions d'euros dont l'échéance a été prorogée à mai 2020 assortie d'une option d'extension d'un an.

16.3 Billets de trésorerie

Cofiroute dispose d'un programme de billets de trésorerie de 450 millions d'euros, noté A-2 par Standard & Poor's, non utilisé au 31 décembre 2015.

17. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Principes comptables

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (principalement de taux), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés par le Groupe sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture est clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée en résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

Règles de gestion

Compte tenu du niveau élevé de son endettement financier net et du résultat financier associé, le Groupe a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, et principalement du risque de taux d'intérêt ; l'endettement net consolidé du Groupe étant libellé à 100% en euros.

La gestion et la limitation de ces risques financiers sont généralement prises en charge par la direction financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par le comité des comptes et aux lignes directrices des comités de trésorerie et financement.

La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe utilise le système d'information de sa société mère VINCI.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

A la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2015 Juste valeur (*)	31/12/2014 Juste valeur (*)
Dérivés de taux : Couverture de juste valeur	17.1.2	109,8	130,6
Dérivés de taux : Couverture de flux trésorerie	17.1.3	0,0	0,0
Dérivés de taux : Non qualifié de couverture	17.1.4	11,9	15,8
Autres dérivés		-0,3	-0,5
DERIVES DE TAUX		121,3	145,9

(*) La Juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 21,3 millions d'euros au 31/12/2015 et à 21,2 millions d'euros au 31/12/2014

17.1. Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser, dans le cadre des budgets, le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS, mais ils correspondent dans tous les cas à des couvertures économiques.

17.1.1 Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2015 de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable et la part à taux variable capé avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Répartition taux fixe / taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé / Inflation			Taux Variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette (*)	Taux
Total au 31/12/2015	2 651,3	84%	5,12%				503,1	16%	0,22%	3 305,0	4,34%
Total au 31/12/2014	2 683,4	84%	5,10%				527,1	16%	0,41%	3 380,9	4,33%

<i>(en millions d'euros)</i>	Répartition taux fixe / taux variable après couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé / Inflation			Taux Variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette (*)	Taux
Total au 31/12/2015	1 929,2	61%	4,95%				1 225,2	39%	1,01%	3 305,0	3,42%
Total au 31/12/2014	1 961,6	61%	4,94%				1 248,9	39%	1,17%	3 380,9	3,48%

(*) Dettes financières long terme au coût amorti + intérêt courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur

Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie pour la part efficace n'impacte pas directement le compte de résultat et est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2015 reste constant sur une année.

Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

31/12/2015

(en millions d'euros)	Résultat		Capitaux Propres	
	Impact du calcul de sensibilité		Impact du calcul de sensibilité	
	+25 bp	-25 bp	+25 bp	-25 bp
Dettes à taux variables après couverture comptable	-3,1	3,1		
Actifs à taux variable après couverture comptable	3,3	-3,3		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	0,0	0,0		
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie			0,0	0,0
Total	0,2	-0,2	0,0	0,0

17.1.2 Description des opérations de couverture de juste valeur

A la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	150,0		75,0	500,0	725,0	109,8		109,8
Options de taux (Cap, Floor, Collar)								0,0
DERIVES DE TAUX: COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	150,0	0,0	75,0	500,0	725,0	109,8	0,0	109,8

31/12/2014

(en millions d'euros)	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable		150,0	75,0	500,0	725,0	130,6		130,6
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					0,0			0,0
DERIVES DE TAUX: COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	0,0	150,0	75,0	500,0	725,0	130,6	0,0	130,6

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe du Groupe.

17.1.3 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

L'exposition du groupe aux risques de variation des flux d'intérêt futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existantes au 31 décembre 2015.

Le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêts et/ou des caps dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variables. Les flux contractuels de ces instruments dérivés sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat. En l'absence de valeur intrinsèque, la variation de juste valeur des caps est reconnue en totalité en résultat.

A la date de clôture, Cofiroute ne détient aucun instrument qualifié de couverture de flux de trésorerie.

Les montants inscrits en capitaux propres correspondent à des produits dérivés qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie dénoués. Ces montants impacteront le résultat de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Montant inscrit en capitaux propres	Montant repris au compte de résultat			
		<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> à 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie dénoués	1,6	0,3	0,3	0,8	0,1
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	1,6	0,3	0,3	0,8	0,1

17.1.4 Produits dérivés non qualifiés de couverture

A la date de clôture, ces opérations ont les caractéristiques suivantes :

31/12/2015								
(en millions d'euros)	<= 1 an	> 1 an =< 2 ans	> 2 ans =< 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
Swap de taux intérêt			1 200,0		1 200,0	88,7	-74,8	11,9
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					0,0			0,0
DERIVES DE TAUX: NON QUALIFIES COMPTABLEMENT DE COUVERTURE	0,0	0,0	1 200,0	0,0	1 200,0	88,7	-74,8	11,9

31/12/2014								
(en millions d'euros)	<= 1 an	> 1 an =< 2 ans	> 2 ans =< 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
Swap de taux intérêt			1 200,0		1 200,0	109,8	-93,9	15,8
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					0,0			0,0
DERIVES DE TAUX: NON QUALIFIES COMPTABLEMENT DE COUVERTURE	0,0	0,0	1 200,0	0,0	1 200,0	109,8	-93,9	15,8

Les opérations non qualifiées de couverture au 31 décembre 2015 sont des swaps miroirs ne générant pas de risque de variation de juste valeur significative en compte de résultat.

17.2. Risque de change

Cofiroute est exposé à un risque de change non significatif.

17.3. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement), de la souscription des produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et des créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Le Groupe a mis en place des procédures afin de limiter le risque de contrepartie lié aux comptes clients. Ainsi, il n'existe pas de concentration de crédit auprès de clients représentant plus de 0,5% du chiffre d'affaires (chiffre d'affaires supérieur à 5 millions d'euros) hormis les contrats avec les émetteurs de badges. Le Groupe considère que ce risque est minime. L'analyse des créances clients est présentée dans la note « Analyse des créances clients ».

Instruments Financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par la Direction Financière du Groupe lors de comités de trésorerie sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la Direction Financière du Groupe diffuse des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisées.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante risque de contrepartie pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2015, un ajustement de 0,3 million d'euros est comptabilisé au titre du risque de contrepartie.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2015 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et passifs financiers du groupe (y compris instruments dérivés) ne sont pas compensés au bilan.

Le Groupe bénéficie en revanche d'accords de compensation pour ses instruments dérivés. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentés dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan (*)	Impacts des accords de compensation	Total	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan (*)	Impacts des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	196,1	-68,3	127,8	239,7	-90,6	149,1
Instruments dérivés passifs	-74,8	68,3	-6,5	-93,8	90,6	-3,2
Instruments dérivés nets	121,3	0,0	121,3	145,9	0,0	145,9

(*) Montants bruts tels que présentés au bilan

Les instruments financiers dérivés du Groupe, négociés de gré à gré, ne sont assortis d'aucun mécanisme de collatéralisation.

18. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

(en millions d'euros)	CATÉGORIES COMPTABLES							JV			
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables (*)	Juste valeur de la classe
Titres de participation non cotés				0,0			0,0			0,0	0,0
I - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS				0,0			0,0			0,0	0,0
II - INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS	86,3	109,8					196,1		196,1		196,1
III - CREANCES EXPLOITATION					85,9		85,9		85,9		85,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			4,1				4,1	4,1			4,1
Equivalent de trésorerie			1 313,8				1 313,8	1 313,8			1 313,8
Disponibilités			9,6				9,6	9,6			9,6
IV - ACTIFS FINANCIERS COURANTS			1 327,4				1 327,4	1 327,4			1 327,4
TOTAL ACTIF	86,3	109,8	1 327,4	0,0	85,9	0,0	1 609,4	1 327,4	282,0	0,0	1 609,4
Emprunts obligataires						-2 350,0	-2 350,0	-2 581,0	-11,4		-2 592,4
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						-955,0	-955,0		-956,5		-956,5
V - DETTES FINANCIERES NON COURANTES						-3 305,0	-3 305,0	-2 581,0	-967,9		-3 548,9
VI - INSTRUMENTS DERIVES PASSIFS	-74,8						-74,8		-74,8		-74,8
VII - DETTES FOURNISSEURS						-73,9	-73,9		-73,9		-73,9
Autres dettes financières courantes							0,0				0,0
VI - PASSIFS FINANCIERS COURANTS							0,0				0,0
TOTAL PASSIF	-74,8	0,0	0,0	0,0	0,0	-3 378,9	-3 453,6	-2 581,0	-1 116,5	0,0	-3 697,5
VALEUR COMPTABLE DES CATEGORIES	11,6	109,8	1 327,4	0,0	85,9	-3 378,9	-1 844,2	-1 253,6	-834,6	0,0	-2 088,1

31/12/2014

	CATÉGORIES COMPTABLES						JV				
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables (*)	Juste valeur de la classe
<i>(en millions d'euros)</i>											
Titres de participation non cotés				0,1			0,1			0,1	0,1
I - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS				0,1			0,1			0,1	0,1
II - INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS	109,2	130,6					239,7		239,7		239,7
III - CREANCES EXPLOITATION					85,9		85,9		85,9		85,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			11,4				11,4	11,4			11,4
Equivalent de trésorerie			830,3				830,3	830,3			830,3
Disponibilités			19,1				19,1	19,1			19,1
IV - ACTIFS FINANCIERS COURANTS			860,7				860,7	860,7			860,7
TOTAL ACTIF	109,2	130,6	860,7	0,1	85,9	0,0	1 186,5	860,7	325,6	0,1	1 186,5
Emprunts obligataires						-2 372,5	-2 372,5	-2 671,0	-13,1		-2 684,1
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						-1 008,4	-1 008,4		-1 008,7		-1 008,7
V - DETTES FINANCIERES NON COURANTES						-3 380,9	-3 380,9	-2 671,0	-1 021,8		-3 692,8
VI - INSTRUMENTS DERIVES PASSIFS	-93,8						-93,8		-93,8		-93,8
VII - DETTES FOURNISSEURS						-69,7	-69,7		-69,7		-69,7
Autres dettes financières courantes							0,0				0,0
VI - PASSIFS FINANCIERS COURANTS							0,0				0,0
TOTAL PASSIF	-93,8	0,0	0,0	0,0	0,0	-3 450,6	-3 544,4	-2 671,0	-1 185,3	0,0	-3 856,4
VALEUR COMPTABLE DES CATEGORIES	15,3	130,6	860,7	0,1	85,9	-3 450,6	-2 357,9	-1 810,3	-859,7	0,1	-2 669,9

En 2015, les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées.

H. Avantages du personnel et paiements en actions

19. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2015, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour engagements de retraite		16,4	14,9
Provisions pour autres avantages au personnel		2,5	3,0
PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL		18,9	17,9

19.1. Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan pour le personnel en activité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent principalement :

les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;

la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en « Autres passifs courants hors exploitation ».

Au 31 décembre 2015, les provisions pour engagements de retraite s'élèvent à 16,8 millions d'euros (dont 16,4 millions d'euros à plus d'un an) contre 15,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 (dont 14,9 millions d'euros à plus d'un an).

Les engagements de retraite de Cofiroute portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- les engagements portés directement par Cofiroute, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, de régimes de retraite complémentaires à prestations définies ;
- les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	2015	2014
Taux d'actualisation	2,10%	2,30%
Taux d'inflation	1,80%	1,80%
Taux de revalorisation des salaires (hors inflation)	1,00%	1,00%

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	23,0	21,8
Juste Valeur des actifs de couverture	-6,2	-6,5
DEFICIT (OU SURPLUS)	16,8	15,3
PROVISION RECONNUE AU PASSIF DU BILAN	16,8	15,3

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
A L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	21,7	18,7
dont engagements couverts par des actifs de couverture	6,5	6,4
Coût des services rendus au cours de la période	1,0	0,9
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	0,5	0,7
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	0,0	0,0
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (*)	0,2	1,8
<i>dont impact des changements d'hypothèses démographiques</i>	0,0	0,0
<i>dont impact des changements d'hypothèses financières</i>	0,5	2,3
<i>dont gains et pertes d'expérience</i>	-0,3	-0,5
Prestations versées aux bénéficiaires	-0,2	-0,3
Cessions d'entreprises et autres	-0,2	-0,1
A LA CLOTURE DE LA PÉRIODE	23,0	21,7
dont engagements couverts par des actifs de couverture	6,2	6,5

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Actifs de couverture		
A L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	6,5	6,4
Produits d'intérêts sur la période	0,1	0,2
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (*)	0,1	0,0
Prestations versées aux bénéficiaires	-0,5	-0,5
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	0,0	0,4
Cessions d'entreprises et autres	0,0	0,0
A LA CLOTURE DE LA PÉRIODE	6,2	6,5

(*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

La société estime à 0.7 million d'euros les versements prévus en 2016 pour les engagements de retraite composés uniquement de prestations versées aux salariés retraités.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
A L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	15,3	12,3
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	1,1	1,2
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	0,2	1,8
Prestations versées aux bénéficiaires	0,3	0,3
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	0,0	-0,4
Cessions d'entreprises et autres	0,0	0,0
A LA CLOTURE DE LA PÉRIODE	16,8	15,3

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)

	2015	2014
Coût des services rendus au cours de la période	-1,0	-0,9
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	-0,5	-0,7
Produits d'intérêts sur la période	0,1	0,2
Impact des liquidations de régime et autres	0,2	0,1
TOTAL	-1,1	-1,2

La société participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Le montant des cotisations de retraite prises en charges sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 (5,0 millions d'euros au 31 décembre 2014). Il comprend notamment les cotisations versées aux caisses de prévoyance CRICA et ANEP.

Répartition des actifs de couverture par type de support

	31/12/2015	31/12/2014
	Zone Euro	Zone Euro
Actions	7%	7%
Obligations	84%	86%
Immobilier	9%	7%
Monétaire	0%	0%
Total répartition des actifs de couverture	100%	100%
Actifs de couverture (en millions d'euros)	6,2	6,5
Taux de couverture de la dette actuarielle (en %)	27%	30%

19.2. Autres avantages au personnel

Au cours des exercices 2015 et 2014, les provisions pour autres avantages au personnel figurant au bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres Reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2014	7,7	1,2	- 2,0	- 0,5	0,0	- 1,7	4,6
Autres avantages du personnel	5,9		- 1,4				4,5
Reclassement part à moins d'un an	- 4,0					2,5	- 1,5
31/12/2014	1,9	0,0	- 1,4	0,0	0,0	2,5	3,0
Autres avantages du personnel	4,5		- 1,0	- 0,3			3,2
Reclassement part à moins d'un an	- 1,5					0,8	- 0,7
31/12/2015	3,0	0,0	- 1,0	- 0,3	0,0	0,8	2,5

Les provisions pour autres avantages au personnel concernent notamment les provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS), elles sont évaluées selon la valeur actualisée des prestations futures.

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	2015	2014
Taux d'actualisation	1,10%	1,10%
Taux d'inflation	1,80%	1,80%
Taux de revalorisation salaires	2,20%	2,20%

Au 31 décembre 2015, le montant des provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés s'élève à 1,4 millions d'euros (dont 0,7 million d'euros à moins d'un an).

20. Paiements en actions

Principes comptables

Les salariés de Cofiroute bénéficient de plans d'options de souscription d'actions, de plans d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe (en France et à l'international) octroyés par la société mère VINCI.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de « stock-options », d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés par VINCI sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan d'Épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle. En conséquence, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiements en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel courant.

Plans d'options de souscription d'actions

Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle « Monte-Carlo » permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

Plans d'attribution d'actions de performance

S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

Le plan d'action de performance 2013 a donné lieu à l'attribution, pour les bénéficiaires du Groupe, de 34 495 actions le 16 avril 2015. L'indice maximal de performance de ce plan ayant été atteint, l'intégralité des actions de performance initialement attribuées ont été définitivement acquises par les bénéficiaires.

Plan d'épargne Groupe VINCI

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Concernant le Plan d'Épargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'Assemblée Générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse : cette décote était de 10 % jusqu'au plan du troisième trimestre 2013 et a été réduite à 5 % pour les plans à partir du premier trimestre 2014.

Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an à compter du 1^{er} trimestre 2014. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2015 au titre des paiements en actions s'est élevée à 1,6 millions d'euros dont 0,8 million d'euros au titre du Plan d'Epargne Groupe, (2,2 millions d'euros en 2014, dont 0,9 million d'euros au titre du plan d'épargne Groupe).

I. Autres notes

21. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec le Groupe VINCI et autres parties liées (essentiellement des sociétés pour lesquelles le Groupe détient une participation).

21.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par le Groupe et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du Comité exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2014 et 2015 selon le détail suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2015	2014
Rémunérations	1,1	1,9
Charges sociales patronales	0,5	1,0
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,1
Indemnités de fin de contrat	0,0	0,7
Paiements en actions ^(*)	0,4	0,7
Provision pour retraites comptabilisées au bilan	0,4	0,4

() Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note H.20 « Paiements en actions ».*

Cofiroute n'attribue pas aux membres du Comité exécutif de régime de retraite complémentaire. Ils bénéficient du régime décrit en note H.19.1 « Provisions pour engagements de retraite ».

Les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

21.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2015 et 2014 entre Cofiroute et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

VINCI	2015	2014
<i>(en millions d'euros)</i>		
Charges de construction	-42,6	-100,3
Créances clients	6,3	5,4
Distribution de dividendes	0,0	0,0
Fournisseurs d'exploitation	29,8	26,5
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	1,5	1,1
Fournisseurs sous-traitants - Avances	0,0	0,0
Charges et produits financiers	3,0	2,7
Autres charges externes	-19,3	-11,8

22. Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2015 se décompose comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Ingénieurs et cadres	237	268
Employés, ouvriers et agents de maîtrise	1256	1399
TOTAL	1493	1667

23. Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires des Commissaires aux Comptes est de 160 milliers d'euros pour l'exercice 2015 (contre 157 milliers d'euros en 2014).

Il se décompose, pour l'essentiel, en 67 milliers d'euros pour Deloitte & Associés (dont 65 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes) et 94 milliers d'euros pour KPMG (dont 65 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes).

J. Événements postérieurs à la clôture

Les tarifs du Duplex A86 ont été augmentés au 1^{er} janvier 2016 en application de l'arrêté interministériel du 17 décembre 2015.

La grille tarifaire du réseau interurbain a été déposée le 18 décembre 2015 en vue de la hausse des tarifs de péage du 1^{er} février. Elle prévoit une hausse de +0,8% en classe 1,2 et 5, de +1,6% en classe 3 et de +1,1% en classe 4.

K. Autres informations relatives au périmètre de consolidation

Périmètre et méthode de consolidation

Cofiroute a cédé le 1^{er} janvier 2015 à VINCI Highways, les actions qu'elle détenait dans Cofiroute Participations, cédant par conséquent, ses filiales anglaises et américaines.

Au 31 décembre 2015, le périmètre de consolidation est constitué de la seule société Cofiroute.

Evolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	31/12/2015			31/12/2014		
	Total	France	International	Total	France	International
Intégration globale	1	1	0	6	2	4
Mise en équivalence	0	0	0	0	0	0
Total	1	1	0	6	2	4

Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement sont éliminées dans les comptes consolidés.

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

La monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en résultant sont reconnus en résultat.

L. Litiges

À la connaissance de la société Cofiroute, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la société.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

COFIROUTE

Société anonyme

Siège social : 12-14 rue Louis Blériot - CS30035 - 92506 Rueil Malmaison Cedex

Capital social : € 158 282 124

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société COFIROUTE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note A.2 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe Cofiroute a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés. Ces estimations portent notamment sur les provisions constituées par le groupe Cofiroute pour couvrir ses obligations de maintien en état des ouvrages concédés selon la méthode décrite dans les notes A.2 et E.10.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles les provisions se fondent ainsi que leur traduction chiffrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 1er février 2016.

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Xavier Fournet

Deloitte & Associés
Mansour Belhiba



Siège social
12, rue Louis Blériot
CS 30035
92506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 55 94 70 00
www.vinci-autoroutes.com